



**Organisation des Nations
Unies pour le développement
industriel**

Distr. générale
25 mars 2009
Français
Original: anglais

Conseil du développement industriel
Trente-sixième session
Vienne, 23-26 juin 2009
Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire
**Rapport intérimaire du Commissaire aux
comptes, y compris la suite donnée aux
recommandations du Commissaire aux comptes
pour l'exercice biennal 2006-2007; rapport sur
l'exécution du budget et rapport sur l'exécution
du programme de l'exercice biennal 2008-2009**

Comité du programme et des budgets
Vingt-cinquième session
Vienne, 5-7 mai 2009
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
**Rapport intérimaire du Commissaire aux
comptes, y compris la suite donnée aux
recommandations du Commissaire aux comptes
pour l'exercice biennal 2006-2007; rapport sur
l'exécution du budget et rapport sur l'exécution
du programme de l'exercice biennal 2008-2009**

Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes

Table des matières

	<i>Page</i>
Lettre d'envoi	3
Abréviations	4
1. Introduction	5
2. Service de contrôle interne	7
3. Achats de biens et de services	9
4. Gestion des biens durables	10
5. Gestion de la fonction voyages	12
6. Gestion de la ressource humaine	14
7. Opérations de terrain	16

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



8.	Administration du fonds de roulement	17
9.	Renonciation volontaire aux soldes inutilisés des crédits ouverts	18
10.	Mise en œuvre des IPSAS à l'ONUDI	20
11.	Système de contrôle de l'exécution du budget (FPCS) - Agresso	20
12.	Externalisation du service des bâtiments	22
Annexe I	Situation de l'application des IPSAS	25
Annexe II	Suite donnée aux recommandations formulées dans les précédents rapports de vérification externe	31

OFFICE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DES COMPTES DU PAKISTAN
CONSTITUTION AVENUE
ISLAMABAD

Le 16 mars 2009

Cher Monsieur,

Rapport intérimaire de vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2008

J'ai l'honneur de présenter au Conseil du développement industriel, par le truchement du Comité du programme et des budgets, mon rapport intérimaire sur l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2008. Les états financiers correspondant à la période de douze mois de l'exercice biennal 2008-2009 terminée le 31 décembre 2008 n'ont pas été vérifiés, et je n'exprime aucune opinion à leur sujet. Je souhaite appeler votre attention sur le fait que, conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, j'ai donné au Directeur général la possibilité de formuler des observations sur mon rapport.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

**Le Commissaire aux comptes
Vérificateur général des comptes de la République du Pakistan**

[Signature]

Tanwir Ali Agha

Le Président du Conseil du développement industriel
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Centre international de Vienne
Boîte postale 300
A-1400 Vienne

ABRÉVIATIONS

BMS	Service des bâtiments
BPR	Restructuration des méthodes
CIV	Centre international de Vienne
CWT	Carlson Wagons Lits Travel
ERP	Planification des ressources
FIN/FSB	Services financiers
FPCS	Système de contrôle de l'exécution du budget
FR	Fonds de roulement
GAR	Gestion axée sur les résultats
GES	Unité des services d'appui généraux
HRM	Gestion de la ressource humaine
IAG	Groupe de vérification interne des comptes
ICM	Service de gestion de l'information et des communications
IIA	Institut des vérificateurs internes
IOS	Bureau des services de contrôle interne
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
ISA	Normes internationales de vérification
ISACA	Association de vérification et de contrôle des systèmes d'information
NEP	Biens durables
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUUV	Office des Nations Unies à Vienne
OSS	Services de soutien des opérations
OTICE	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
PCF	Division de la coordination des programmes et des services de terrain
PPE	Biens, installations et équipements
PSM	Division de l'appui du programme et de la gestion générale
PTC	Division de l'élaboration des programmes et de la coopération technique
RFP	Demande de proposition
RFQ	Demande d'offre de prix
SPT	Équipe de planification stratégique
UNGM	Marché global des Nations Unies
UNSAS	Normes comptables du système des Nations Unies
VBO	Organisations internationales basées à Vienne

1. INTRODUCTION

- 1.1 La Conférence générale de l'ONUDI, à sa douzième session ordinaire, a nommé par sa résolution GC.12/Dec.15, 2007 au poste de Commissaire aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) pour l'exercice budgétaire 2008-2009 le Vérificateur général des comptes du Pakistan.

Objectif de la vérification

- 1.2 L'article 11.10 du Règlement financier de l'ONUDI dispose que "le rapport intérimaire sur les comptes est achevé au plus tard le 1er juin, selon l'année civile en cause, et il est soumis au Comité du programme et des budgets." La pratique consistant à établir un rapport intérimaire a été adoptée pour la première fois pour l'exercice budgétaire 2002-2003. Ce rapport ne contient pas d'observations sur les états financiers intermédiaires qui étaient en cours d'établissement au moment de la vérification, à savoir en février et mars 2009. La vérification a consisté en un examen analytique d'un choix d'opérations de l'ONUDI. Comme le budget de l'ONUDI couvre un exercice biennal, la vérification de certification des états financiers sera effectué en mars et avril 2010, après la soumission des états financiers de l'ONUDI pour l'exercice biennal 2008-09.

Portée de la vérification

- 1.3 Le présent rapport intérimaire de vérification porte sur la conformité d'un choix d'opérations de l'ONUDI, et il est basé sur les constats de l'équipe de planification stratégique qui s'est rendue au siège de l'ONUDI en septembre et octobre 2008, ainsi que sur les résultats réunis par l'équipe de vérification présente à Vienne en février et mars 2009.

Normes de vérification

- 1.4 La vérification a été effectuée conformément aux dispositions de l'article XI du Règlement financier de l'ONUDI et du mandat additionnel concernant la vérification externe figurant en annexe au Règlement, ainsi qu'aux normes internationales en matière de vérification des comptes.

Méthode de vérification

- 1.5 Pour atteindre nos objectifs, les équipes de vérification ont examiné un choix de programmes, de projets, et d'activités pour établir si l'organisation exerçait des contrôles internes efficaces et avait obtenu des résultats à hauteur de ses investissements dans ses opérations.
- 1.6 L'équipe de planification stratégique s'est rendue au siège de l'ONUDI pour se documenter sur les systèmes administratifs et financiers. Elle a examiné la validité des principaux contrôles administratifs et financiers sur la base de questionnaires internes détaillés de contrôle. La gestion financière, la gestion de la ressource humaine, et les technologies de l'information ont été les grands domaines ciblés. Un examen des procédures d'achat, des contrats, des inventaires, et des systèmes et pratiques en matière de gestion des actifs a été effectué en vue d'évaluer l'environnement de contrôle interne à l'ONUDI. L'équipe a aussi

examiné la fonction de vérification interne des comptes et les autres missions effectuées par le Bureau des services de contrôle interne.

- 1.7 L'équipe de planification stratégique a effectué une analyse des risques à l'échelle de l'organisation, et ce faisant a bénéficié de l'évaluation effectuée par ce Bureau pour 2006-07. Sur la base de l'évaluation des risques réalisée par l'équipe, certaines activités et opérations présentant un risque plus élevé ont été retenues pour vérification.
- 1.8 Selon la feuille de route établie par l'équipe de planification stratégique, une équipe de vérification a été dépêchée en février et mars 2009 pour mettre en œuvre des procédures pratiques et effectuer l'examen analytique de secteurs choisis.

Aspects redditionnels

- 1.9 Pendant la vérification, les membres de l'équipe ont eu des entretiens avec le Directeur des Services financiers (FSB) et les chefs de divers autres services, et ont posé des questions qui ont été communiquées aux services concernés par le Bureau du Directeur de FSB. Le présent rapport comporte diverses observations et recommandations qui sont formulées dans l'intérêt de l'organisation. La réponse de la Direction à la lettre de gestion a été dûment prise en compte; elle est adéquatement reflétée dans le présent rapport intérimaire, en italiques, et elle est suivie d'autres observations des vérificateurs externes, en caractères gras.
- 1.10 L'excellente coopération de la Direction de l'ONUDI lors de la vérification a été vivement appréciée.

Observations

- 1.11 Le présent rapport intérimaire de vérification pour 2008 inclut des observations sur les domaines suivants d'opérations de l'ONUDI:
 - i. Services de contrôle interne
 - ii. Achats de biens et de services
 - iii. Gestion des biens durables
 - iv. Gestion de la fonction voyages
 - v. Gestion de la ressource humaine
 - vi. Opérations de terrain
 - vii. Administration du fonds de roulement
 - viii. Renonciation volontaire aux soldes inutilisés de crédits ouverts
 - ix. Mise en œuvre des IPSAS
 - x. Système de contrôle de l'exécution du budget (FPCS) - Agresso
 - xi. Externalisation du service des bâtiments
- 1.12 Un rapport sur la suite donnée aux recommandations antérieures du Commissaire aux comptes, à la lumière de la réponse de la Direction, est joint en annexe au présent rapport intérimaire.

Initiatives de gestion

- 1.13 La Direction de l'ONUDI a lancé diverses initiatives qui incluent la décentralisation, l'externalisation, le partage de services communs avec d'autres organismes des Nations Unies et la gestion axée sur les résultats (GAR). Il est projeté de passer en revue certains de

ces domaines, ainsi que les services de terrain, au cours de l'année 2009 et d'incorporer les résultats dans le rapport final de vérification pour l'exercice biennal. Par ailleurs le portefeuille de projets et la gestion des investissements feront aussi l'objet d'un examen.

2. SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE

- 2.1 La Charte du Groupe de vérification interne des comptes (IAG), publiée dans le Bulletin du Directeur général (UNIDO/DGB (M).92/Rev.1) en date du 8 novembre 2005, conformément aux dispositions de l'article 9.1 du Règlement financier de l'ONUDI et aux règles de gestion financières correspondantes, gouverne le fonctionnement des services de contrôle interne (IOS). Selon la Charte, la mission de la vérification intérieure des comptes consiste à apporter des services consultatifs et d'assurance qualité indépendants et objectifs conçus pour ajouter de la valeur et améliorer les opérations de l'ONUDI en examinant et en évaluant les activités de l'organisation.
- 2.2 La vérification externe a examiné la situation et le fonctionnement du service de contrôle interne (IOS) de l'ONUDI à la lumière d'ISA 610. Il a été conclu que l'IOS fonctionne objectivement; son personnel possède les qualifications et la certification requise par divers organes professionnels, exerce avec professionnalisme et communique librement avec les vérificateurs externes. Toutefois la mesure dans laquelle la Direction se conforme aux recommandations de l'IOS donne lieu à des préoccupations, car un certain nombre de recommandations sont restées sans suite depuis deux ans. Quarante cinq pour cent des recommandations formulées depuis 2003 sont restées lettre morte.
- 2.3 Les vérificateurs ont noté que si les programmes de travail et la documentation existent bel et bien, il n'existe aucun manuel consolidé de vérification interne qui puisse servir de texte de référence pour l'exercice de cette fonction.
- 2.4 Au cours de l'exercice biennal 2006-07, l'IOS a publié 14 rapports. Les détails figurent dans le tableau suivant:

Rapports et recommandations publiés en 2006-2007

Rapports	Total, rapports publiés	Nombre de recommandations majeures publiées	Nombre de recommandations classiques publiées
Vérification intérieure des comptes	6	40	40
Enquêtes	5	5	2
Autres	3	0	0
Total	14	45	42

- 2.5 Sur les 14 rapports publiés en 2006-2007, 6 ont été des rapports de vérification intérieure des comptes, 5 des rapports d'enquête, et 3 des rapports sur le Corps commun d'inspection, comportant 45 recommandations majeures et 42 recommandations classiques. Cinq rapports de vérification intérieure ont été publiés en 2006. Un seul rapport a été publié en 2007, la

- majeure partie de l'activité ayant été absorbée par l'élaboration d'un rapport d'enquête. L'IOS n'a publié qu'un seul rapport de vérification intérieure en 2008.
- 2.6 Les vérificateurs ont observé que l'IOS a communiqué tous ses rapports à la Direction générale, qui les a transmis aux parties concernées pour suites à donner. Le système de suivi des recommandations n'est pas bien structuré. Le chef de l'IOS tient à jour une liste de recommandations et d'actions consécutives de la part des services concernés, dont l'examen a révélé que la mise en œuvre des recommandations de l'IOS devra être améliorée.
- 2.7 Conformément à sa charte, l'IOS est tenu de soumettre un compte rendu annuel succinct sur ses activités. La vérification a fait apparaître qu'aucun rapport de cette nature n'avait été établi depuis trois ans.
- 2.8 Aux termes de l'article 5.05 du Règlement des services de restauration au Centre international de Vienne (CIV), les comptes des services de restauration font l'objet d'une vérification par les vérificateurs externes et internes de l'ONUDI, qui en rendent compte au Directeur général. Toutefois les vérificateurs ont constaté qu'un seul examen du contrat des services de restauration a été effectué en 2004. Aucune vérification intérieure des comptes des services de restauration n'a été effectuée depuis, faute de ressources.

Recommandations

- 2.9 En vue d'accroître l'efficacité de l'IOS à l'ONUDI, il est recommandé ce qui suit:
- i. Un comité de vérification pourrait être constitué pour examiner la vérification interne des comptes et les rapports d'enquête, et pour suivre l'application des recommandations de l'IOS.
 - ii. Des ressources adéquates pourraient être prévues, conformément à la charte et au plan de travail de l'IOS.
 - iii. Un manuel de supervision interne de l'ONUDI pourrait être élaboré à la lumière de pratiques internationales optimales.

Réponse de la Direction:

La Direction a signalé une application améliorée des recommandations dans le cadre de la structure existante, qui sera examinée par la vérification externe. Sur la question d'un manuel IOS, la Direction est d'avis que "vu la nature très diversifiée des activités de contrôle interne, à savoir la vérification interne des comptes et les enquêtes, qui sont régies par différentes normes professionnelles et par le devoir de diligence, il semble d'un intérêt limité d'établir un manuel unique pour couvrir les deux catégories d'activités".

Sur la question du rapport d'activité, la Direction a indiqué qu'en raison d'autres engagements impératifs, la publication de rapports d'activité ne peut être régulière.

La Direction a déclaré que les services de restauration n'étaient pas un secteur à haut risque, et que par conséquent une vérification interne régulière des comptes n'était pas considérée nécessaire.

La Direction a accepté d'examiner la recommandation des vérificateurs concernant la constitution d'un Comité de vérification à la lumière du rapport de situation "Comités de

vérification dans le système des Nations Unies et les institutions multilatérales”, qui est soumis au Comité de haut niveau sur la direction.

Le vérificateur externe maintient que conformément aux pratiques internationales optimales un manuel énonçant toutes les règles, réglementations, politiques et procédures appropriées concernant la fonction de vérification interne des comptes de l’IOS peut contribuer à institutionnaliser plus avant les pratiques normalisées.

L’IOS peut aligner ses activités sur la charte de l’IAG. Une fois que les ressources de l’IOS seront renforcées, la vérification interne des comptes des services de restauration pourra être incluse dans le plan de travail de l’IOS.

3. ACHATS DE BIENS ET DE SERVICES

- 3.1 Les équipes de vérification ont effectué un examen analytique du processus d’achats, ainsi que de certains contrats pour évaluer les faiblesses systémiques et la conformité aux règles dans le processus de passation de contrats d’achat de biens et de services.
- 3.2 Aux termes du paragraphe 1.8 du chapitre II du Manuel des achats, les plans annuels d’achats sont normalement approuvés et publiés par le Directeur de PSM/OSS avant le 31 décembre de l’année précédant la période de planification. Le service concerné n’a pas été en mesure de fournir, pour vérification, copie d’un plan de cette nature. L’absence de planification des achats peut conduire à un manque de coordination, priver l’organisation des avantages des économies d’échelle, nuire à la planification stratégique et à long terme, et rendre difficile la supervision. De plus, elle peut faire obstacle à la détermination des priorités organisationnelles en matière d’achats.
- 3.3 Le processus d’achats est mené manuellement, et il n’existe pas de base de données centralisée récapitulant toutes les activités dans ce domaine. Les vérificateurs ont observé qu’il n’existe aucun système d’approbation électronique. Le manque d’automatisation peut avoir pour conséquence des retards inutiles, un manque de synergie, le non-partage d’expertise et de connaissances, des difficultés dans l’analyse des tendances et dans le suivi, et la non-disponibilité de données détaillées sur les achats.
- 3.4 Le paragraphe 104 du Manuel des achats indique que le système Intranet de planification des achats du siège devait être élaboré en 2008. La Direction a fait savoir qu’il n’y avait pas eu d’activités de développement du système en 2008.
- 3.5 ONUDI publie ses intentions d’achats sur son site Web et invite aussi directement les soumissionnaires potentiels à participer aux appels d’offres. La vérification a révélé que les soumissionnaires n’étaient généralement pas très sensibles aux appels d’offres de l’ONUDI et que très peu participaient au processus. La Direction doit analyser les causes de cette tendance, qui peut conduire à une concurrence restreinte et à tous les risques que cela comporte.
- 3.6 Dans le cadre de l’examen analytique des contrats d’achat de biens et de services, un échantillon de contrats a été retenu et a été examiné pour en évaluer la conformité aux règles et la régularité. Les détails de cet examen a été porté à la connaissance de la Direction par la lettre de gestion. Si le processus global de passation de contrats s’est révélé généralement conforme au cadre réglementaire, certaines questions méritent de retenir l’attention de la Direction, à savoir:
 - entorses répétées à la concurrence ouverte

- concurrence limitée
- pratiques discrétionnaires dans la définition du nombre de fournisseurs invités à soumissionner
- mandats insuffisants pour les achats de biens et services
- absence de spécifications complètes et quantifiables, et
- résection des contrats pour éluder les appels d'offres internationaux.

Recommandations

3.7 Sur la base de l'examen analytique, il est recommandé ce qui suit:

- i. Le plan annuel d'achats doit être établi et approuvé dans le délai stipulé dans le Manuel des achats.
- ii. La fonction achat doit être informatisée et une base de données centralisée doit être établie pour toutes les activités d'achat. Elle peut également être interfacée avec Agresso pour l'intégralité du processus. Le système d'approbation électronique du processus d'achat doit lui aussi être institutionnalisé.
- iii. Le processus du recrutement pour pourvoir le poste de chef des achats, vacant depuis novembre 2007, doit être mené à bien sans tarder.
- iv. Les entorses répétées à l'appel à la concurrence pour des motifs de propriété industrielle et de normalisation doivent être découragées.
- v. Des études de marché doivent être effectuées pour identifier les soumissionnaires compétents et techniquement qualifiés et s'assurer qu'ils participent en nombre suffisant aux appels d'offres. Quand le temps vient de sélectionner des fournisseurs à partir de la liste commune de l'ONU, il convient de s'efforcer de retenir ceux qui ont manifesté une bonne fiabilité en termes de réponse aux appels d'offres et de livraison des biens et services.
- vi. Les procédures du Manuel des achats doivent viser à limiter les pouvoirs discrétionnaires des responsables de la passation de marchés en définissant le nombre de fournisseurs sollicités pour faire des offres, et en déterminant une liste de fournisseurs en cas de sollicitation restreinte.
- vii. Si un contrat comportant des phases consécutives doit être attribué, le fait doit être clairement mentionné dans les documents d'appel d'offres pour assurer l'égalité des chances et l'égalité de traitement de tous les soumissionnaires.
- viii. L'ONUDI a entrepris de former le personnel aux procédures d'achat en 2008, formation suivie de tests en ligne. Il est recommandé que seuls les administrateurs ayant réussi le test soient habilités à exercer des activités de passation de contrats.
- ix. Pour toutes les acquisitions, des spécifications neutres, claires et de préférence axées sur la performance doivent être édictées, conformément aux dispositions du paragraphe 3.1, chapitre 2, du Manuel des achats, de sorte que les biens et les services acquis par contrat répondent aux exigences réelles de l'organisation. La diligence requise doit être exercée dans la définition du résultat des contrats de sorte que toutes les exigences puissent être traduites en produits mesurables.

- x. Les évaluations financières doivent être effectuées exclusivement par les fonctionnaires habilités.
- xi. En cas de paiements anticipés, des garanties adéquates doivent être prévues.

Réponse de la Direction

La Direction a dûment pris note des conclusions des vérificateurs et convient de manière générale de leurs recommandations.

Le Commissaire aux comptes apprécie les efforts fournis pour améliorer la procédure de passation de contrats et continuera de suivre l'évolution des faits à cet égard.

4. GESTION DES BIENS DURABLES

- 4.1 Selon la pratique comptable de l'ONUDI, les dépenses liées à l'acquisition de mobilier, de matériel et d'autres biens durables ainsi qu'aux améliorations locatives sont imputées sur les comptes de l'année d'achat et ne sont pas incluses dans l'actif de l'Organisation. Les stocks de ces biens durables sont tenus selon la méthode du coût historique et leur valeur est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.
- 4.2 L'inscription en compte de la valeur du matériel et de tout autre bien acheté, et de la durée utile projetée de chacun des équipements est un moyen important de contrôle des actifs corporels d'une organisation. Les vérificateurs ont observé qu'à l'ONUDI l'inventaire des actifs tenu par l'Unité des services d'appui généraux (GES) n'avait aucune interface avec les registres financiers tenus par les Services financiers. Cela signifie qu'en effet dans le système existant il n'y a pas de contrôles suffisants pour s'assurer que toutes les acquisitions réalisées au cours d'un exercice financier, et attestées par les registres des Services financiers, sont effectivement inscrites à l'inventaire GES. Les pratiques internationales optimales veulent à cet égard que tous les inventaires de biens corporels soient basés sur les informations financières disponibles dans les livres comptables. Elles proposent également que soit fait un rapprochement périodique entre les registres financiers tenus par le service comptable et les inventaires tenus par les gestionnaires des actifs.
- 4.3 Les vérificateurs ont observé que les Services financiers ne disposent pas d'un système de rapprochement des registres des achats et des registres des biens durables et articles spéciaux tenus par GES. Les Services financiers ont informé l'équipe de vérification que les "nouvelles acquisitions de biens durables sont enregistrées en tant qu' "acquisitions" dans les comptes, mais comme elles sont entièrement passées en compte dépenses, elles ne sont pas rapprochées du registre des immobilisations. Les informations relatives aux biens durables sont fournies par GES pour établir les états financiers". En l'absence d'un régime de rapprochement des registres financiers et des inventaires de biens corporels, il est difficile de s'assurer que la valeur des biens durables et des articles spéciaux inscrite dans les notes aux états financiers est effectivement basée sur les registres financiers relatifs aux acquisitions.

Recommandations

- 4.4 Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé de s'assurer de ce qui suit:

- i. Les registres comptables donnent des informations ordonnées et adéquates sur toutes les acquisitions.
- ii. Les informations comptables sur les actifs corporels permettent d'établir des inventaires de ces actifs.
- iii. Il est fait un rapprochement périodique entre les registres financiers des actifs et les inventaires physiques.
- iv. La vérification physique des biens durables se fait par comparaison avec le registre comptable central tenu par les services financiers.

Réponse de la Direction

Tout en convenant de la pratique optimale telle qu'indiquée par le Commissaire aux comptes, la Direction estime que d'autres mesures compensatoires sont en vigueur. Toutefois l'adoption des IPSAS éliminera la faiblesse relevée par les vérificateurs.

La vérification externe continuera de suivre les faits nouveaux.

5. GESTION DE LA FONCTION VOYAGE

- 5.1 L'ONUDI assure les voyages du personnel du siège et des bureaux extérieurs, y compris le personnel des projets d'assistance technique, et les voyages lors du recrutement, du transfert, de la cessation de service, les voyages officiels et les voyages de congé dans les foyers, et les voyages correspondant à l'indemnité d'éducation versée au titre des personnes à la charge des membres du personnel. En outre, l'organisation prévoit le voyage des délégués des États membres assistant aux réunions à Vienne, des participants assistant à des conférences et à des réunions de groupe d'experts, ainsi que d'autres personnes en mission officielle, comme le veut le fonctionnement de l'Organisation. La dépense totale correspondant au poste voyages pour l'année 2008 s'est élevée à € 4 127 908.
- 5.2 La section voyages, transports, visas et expéditions de l'Unité des services d'appui généraux (PSM/OSS/GES) est responsable de fournir des services essentiels d'appui pour toutes les activités de l'ONUDI, et agit en tant que service de liaison entre l'ONUDI et l'agent de voyage pour s'assurer que soient observés tous les droits et règlements appropriés. Dans le cadre de cette fonction de supervision, la section voyages vérifie les prix et les itinéraires proposés par l'agent de voyage pour s'assurer qu'ils sont conformes à la politique de voyages de l'Organisation. Tout écart doit immédiatement être porté à la connaissance de l'agent de voyage.
- 5.3 À la suite de plusieurs tentatives infructueuses d'appels d'offres, l'ONUDI a conclu un contrat négocié avec Carlson Wagons Lits Travel (CWT) Autriche, qui était déjà prestataire de services pour l'ONUV et l'OTICE. Le contrat a été signé pour une période initiale de deux ans et quatre mois, allant du 1er mars 2004 au 30 juin 2006, avec une option de prolongation de deux ans. Aux termes du contrat, "l'ONUDI verse à l'entrepreneur le montant forfaitaire convenu (ou moins) de € 60 par billet d'avion et de € 15 par billet ou transaction se rapportant aux voyages en train, voiture, bateau ou hébergement hôtelier pour chaque voyage ou service". S'en étant enquis, les vérificateurs ont noté qu'il n'existait aucun document justificatif sur le processus de conclusion du contrat négocié avec CWT.

- 5.4 En octobre 2008, l'ONUDI, l'ONUSU et l'OTICE ont signé un contrat commun avec CWT pour une période initiale de dix-huit mois, assorti d'une disposition prévoyant deux prolongations éventuelles après appel d'offres. Aux termes du contrat, les honoraires par transaction sur billet d'avion sont de € 53 et de € 15 pour les transactions d'un autre type.
- 5.5 L'article 2.2.22 du contrat de 2004 prévoyait un système de contrôle qualité au titre duquel le contractant était tenu d'effectuer des enquêtes trimestrielles de satisfaction de la clientèle et de suggérer des plans d'action pour corriger d'éventuels problèmes. L'entreprise ne s'est pas conformée à cet engagement contractuel, et le service voyages n'a pas donné suite.
- 5.6 L'ONUDI, toutefois, a pour sa part effectué en mars 2006 une enquête de satisfaction auprès de la clientèle sur les prestations de CWT, qui par ailleurs n'a pas été représentative, le nombre de réponses ayant été trop faible. La majorité des répondants se sont déclarés généralement satisfaits des prestations de CWT. Mais certains répondants ont recommandé que CWT adopte une approche de la clientèle plus volontariste, améliore sa connaissance des délais de changement de vol et de choix des itinéraires, adopte une approche novatrice, et propose des prix plus concurrentiels pour les voyages privés. Les résultats d'ensemble de l'enquête indiquent que CWT doit améliorer ses prestations.
- 5.7 Afin d'évaluer l'efficacité du prestataire de services, l'équipe de vérification a conçu une enquête de satisfaction de la clientèle qui a été menée auprès de 15 grands voyageurs. Les réponses ont indiqué que les utilisateurs étaient généralement satisfaits de la gamme des services assurés par l'agent de voyage. Ils ont toutefois jugé que des améliorations étaient possibles dans les domaines suivants:
- explication au personnel de l'ONUDI des règles et des restrictions applicables en matière de prix des billets par l'agent de voyage;
 - recommandations aux voyageurs en matière d'hébergement approprié;
 - réservations exactes de l'hébergement des voyageurs;
 - recommandations concernant un transport au sol approprié pour le personnel de l'ONUDI.
- 5.8 Il a été noté que dans certains cas le service des voyages a proposé des changements aux itinéraires suggérés par l'agent de voyage, parce que ceux-ci n'étaient pas les itinéraires les plus directs et économiques comme le stipule le contrat. Ces changements se sont traduits par des économies significatives pour l'ONUDI. Les registres disponibles pour 2008 montrent que dans 15 cas une économie de 31% a pu être réalisée par rapport aux prix proposés par l'agent de voyage. Si le mérite de ces économies revient au service des voyages, il a été relevé qu'il n'y avait pas de méthode systématique pour garder trace des économies de cette nature. Il pourrait être utile que le service des voyages élabore un cadre de suivi régulier des services du prestataire.
- 5.9 Aux termes de l'avenant A au contrat 2004, signé le 3 août 2006, "une réduction de € 2,5 par transaction sera accordée pour les paiements des factures mensuelles effectués dans les 30 jours à compter de leur réception et de leur acceptation". L'entrepreneur est également convenu de rembourser la super commission à l'ONUDI dans les termes suivants: "l'entrepreneur impute au premier trimestre les super commissions en déduction des factures de l'année civile précédente". Les vérificateurs ont observé que l'entrepreneur ne respecte pas dans les délais cette obligation contractuelle. De même le contrat 2008 prévoit également une remise d'au moins € 2,50 par transaction sur billet d'avion et une super commission d'au moins 1,25 pour cent du montant total de la transaction à rembourser au début de l'année civile suivante. Ni la remise, ni la commission n'avaient encore été remboursées par CWT à

l'ONUDI pour 2008. La section voyages doit établir le montant dû et obtenir qu'il soit porté au crédit de l'ONUDI; et pour l'avenir elle doit mettre en place un mécanisme pour que les opérations se fassent en temps voulu.

- 5.10 Aux termes du contrat 2008 "l'entrepreneur effectue, sans frais additionnels, le remboursement des billets remboursables inutilisés dans un délai de 30 à 60 jours de leur présentation, ainsi que le remplacement de tous les billets ou coupons perdus ou volés. L'entreprise établit un rapport mensuel de la situation des remboursements et des réclamations". Il a été observé que CWT n'établissait pas de bordereau mensuel de la situation des remboursements et des réclamations. Certains remboursements dus depuis juin 2008 n'avaient pas encore été effectués.

Recommandations

- 5.11 Vu ce qui précède, il est recommandé ce qui suit:
- i. Le service des voyages doit mettre en place un système de mesure de la performance pour évaluer régulièrement et efficacement les prestations de CWT.
 - ii. La section voyages doit veiller à ce que tous les remboursements ou remises, les crédits et les rapports soient reçus dans les délais indiqués au contrat.
 - iii. Comme le prévoit le mandat qui donne lieu au contrat, une vérification des tarifs aériens au point de vente pourrait être effectuée par une tierce partie.

Réponse de la Direction:

La Direction convient généralement des recommandations du Commissaire aux comptes. De plus, elle fait savoir que conformément à la recommandation du Commissaire aux comptes, le service de gestion de l'information et des communications (ICM) sera prié d'automatiser ce processus en utilisant les fonctionnalités du système voyages.

Concernant la perception des ristournes pour paiements effectués avec promptitude et le crédit des super commissions, la Direction a fait savoir que les ristournes pour prompt paiement seront perçues par l'ONUDI en mars 2009, et que le crédit pour super commissions sera effectué avant la fin mai 2009. L'ONUDI, en collaboration avec les autres organisations internationales basées à Vienne et l'agent de voyage, établira un programme réaliste d'encaissement des remboursements et, s'il y a lieu, le contrat sera modifié en conséquence.

Les équipes de vérification extérieure s'assureront de la réception des remboursements, des avenants apportés au contrat, et de l'amélioration du suivi des opérations relatives aux voyages à l'ONUDI.

6. GESTION DE LA RESSOURCE HUMAINE

- 6.1 Il est recouru aux contrats de recrutement de courte durée, selon la politique de gestion en vigueur, dans des circonstances exceptionnelles et spécifiques. En 2008, la Direction a procédé à 75 recrutements de courte durée. Sur ce total, 31 nominations ont été faites pour pourvoir des postes de durée déterminée. La Direction a expliqué que ces nominations avaient été faites pour "assurer un intérim" pendant les opérations de recrutement. Dans certains cas, les administrateurs ont dû recourir au recrutement de courte durée car le

recrutement à long terme était impossible faute de confirmation des fonds nécessaires pour pourvoir les postes imputés au budget ordinaire. Dans d'autres cas, cette solution a été utilisée pour pourvoir des postes financés sur fonds de projet, à titre de mesure d'économie rendue nécessaire par l'insuffisance des fonds de projet pour permettre un recrutement à long terme.

- 6.2 La politique de l'ONUDI en matière de perfectionnement, de formation et d'apprentissage du personnel est exposée dans l'Annexe V de l'Instruction administrative No.10 du Directeur général, datée du 19 février 2001. Un nouveau projet de politique de formation a été établi, et il serait actuellement examiné par le Comité consultatif mixte.
- 6.3 Une comparaison de la liste des domaines d'apprentissage tels que décrits dans les deux documents de politique générale susmentionnés montre que le nouveau projet de politique d'apprentissage prévoit de nouveaux domaines de formation. Les titres de ces domaines d'étude indiquent que des efforts ont été faits pour tenir compte des facteurs résultant de la restructuration et permettront au personnel d'acquérir des connaissances et des compétences pour traiter de ces questions. Le document en vigueur concernant la politique de formation fait obligation aux directeurs principaux d'établir un plan annuel de formation, par division, au dernier trimestre de l'année pour l'année suivante.
- 6.4 Les vérificateurs externes ont observé ce qui suit:
 - Le document de politique actuel est assez souple pour permettre aux directeurs principaux d'opérer des ajustements, dans les limites des dotations financières, pour prendre en compte des demandes de formation du personnel, y compris des demandes imprévues au moment de l'établissement du plan pour peu qu'elles soient conformes à la politique de formation approuvée.
 - Le projet de "politique d'apprentissage" ne prescrit aucun calendrier pour que l'administration des ressources humaines mène à bonne fin et soumette le plan de formation au Directeur général.
 - Le projet de politique d'apprentissage manque de flexibilité.
 - Les retards dans l'achèvement et l'approbation du plan annuel de formation 2008 ont affaibli les ambitions et l'esprit de l'effort de planification.
- 6.5 Le Bulletin du Directeur général portant la cote ONUDI/DGB/(0).95/Add.4, daté du 29 février 2008, annonçait la création d'un Bureau du Médiateur, qui rendrait directement compte au Directeur général. Ce bureau est censé offrir une fonction de gestion et de règlement amiable des conflits au personnel de l'ONUDI. Le Bulletin déclarait également que le mandat régissant cette fonction était en train d'être mis au point, en consultation entre la Direction et les représentants du personnel dans le cadre du Comité consultatif mixte. Le mandat a finalement été approuvé par le Conseil exécutif le 21 janvier 2009. Ce mandat dispose des principes directeurs de la fonction de médiateur et de son personnel, ainsi que des qualifications et du processus de nomination de l'impétrant. Le mandat ne dit néanmoins rien de la classification du poste.
- 6.6 L'achèvement rapide du processus est souligné, de telle sorte que ce bureau, établi en février 2008 selon le Bulletin, devienne opérationnel dans les meilleurs délais.

Recommandations

- 6.7 Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé ce qui suit:

- i. Lorsqu'il est recouru à des recrutements de courte durée, il convient de veiller à ce que la pratique ne contrevienne pas à la politique déclarée en la matière, et à ce la détermination à servir, la responsabilité et la fiabilité qui accompagnent les contrats de durée déterminée de plus longue durée ne soient pas compromises.
- ii. Des calendriers appropriés pour l'établissement et la soumission du plan annuel de formation pourraient être incorporés dans le projet de politique d'apprentissage.
- iii. Des ajustements au plan annuel de formation pourraient être prévus dans le projet de politique de sorte que la flexibilité que permet la politique existante soit maintenue.
- iv. Des cours en ligne devraient être élaborés et mis à disposition du personnel des bureaux extérieurs.

Réponse de la Direction:

La Direction a pris note des recommandations du Commissaire aux comptes concernant les recrutements sur contrats de courte durée, et elle est convenue de suivre l'utilisation de ces types de contrats pour s'assurer qu'elle est conforme à la politique en vigueur.

La Direction a également accepté de modifier le projet de politique conformément aux suggestions des vérificateurs.

La Direction a fait savoir que la nomination du Médiateur sera examinée dans le contexte des ressources disponibles et des priorités de l'Organisation.

Les équipes de vérification s'assureront de l'aménagement de la politique.

7. OPÉRATIONS DE TERRAIN

- 7.1 Actuellement 1 396 projets de l'ONUDI, d'une valeur de 621,72 millions de dollars, sont opérationnels dans 121 pays. Si la plupart de ces projets sont financés par les contributions volontaires des États membres au titre de la coopération technique, certains sont également financés sur le budget opérationnel de l'ONUDI. En vue de s'assurer de l'efficacité de la gestion de ces projets, les équipes de vérification ont effectué une brève étude des dispositions de gestion et de financement des projets, cette activité étant centrale pour l'Organisation. Il a été observé qu'un mécanisme interne de contrôle était en place au siège de l'ONUDI pour assurer une participation suffisante du siège à l'exécution des projets.
- 7.2 Dans le cadre de l'initiative de décentralisation, des mesures ont été adoptées en matière de délégation de pouvoirs pour permettre aux détenteurs d'autorisations de dépenses, aux représentants de l'ONUDI et aux chefs des opérations de l'ONUDI de répondre aux exigences des projets de coopération techniques et des bureaux extérieurs pour l'achat de biens et de services d'une valeur plafonnée de façon prompte et rentable. Ces mesures sont conformes aux principes de responsabilité et de transparence enchâssés dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONUDI. Le déploiement des ressources humaines appropriées est toujours essentiel pour une exécution efficace des projets et programmes, et l'on estime que les bureaux extérieurs de l'ONUDI sont les mieux placés pour identifier le personnel adéquat pour relever les défis du terrain.
- 7.3 Un projet en cours sur fonds fiduciaire a été examiné par les vérificateurs externes sur la base des informations disponibles au siège de l'ONUDI. Ce projet vise à aider le pays concerné

dans ses efforts de relance et la réadaptation du secteur manufacturier et de développement du secteur privé après la guerre, pour se resituer sur le marché mondialisé. Le projet avait été approuvé en novembre 2000.

- 7.4 Le chef de projet, qui est le gestionnaire des fonds de projet, a informé l'équipe de vérification qu'il n'était pas établi de rapports sur la gestion axée sur les résultats car le document de projet avait été rédigé avant l'introduction de la GAR, et aucune disposition concernant ce type d'activité redditionnelle ne figurait dans ce document. Par ailleurs le coordonnateur national de projet ne s'en occupait qu'à mi-temps, et n'avait pas de compétences spécifiques en GAR.
- 7.5 Sur les quinze objectifs fixés pour le projet, trois avaient été entièrement atteints, six avaient été partiellement réalisés, et les autres ne pourraient pas l'être moindrement. Les capacités limitées des institutions homologues des secteurs public et privé ont été identifiées comme représentant les risques les plus sérieux pour l'accomplissement des objectifs du projet. Il a néanmoins été jugé que le risque pouvait être réduit au minimum en s'attachant au renforcement des capacités institutionnelles.
- 7.6 Le fait que le projet ait partiellement réussi à aider le pays concerné dans ses efforts de relance et de remise en marche du secteur manufacturier et de développement du secteur privé après la guerre a été apprécié. Il est aussi reconnu que la gestion des risques, identifiés ou non identifiés, que comporte la mise en œuvre de tels projets est toujours un défi périlleux.
- 7.7 Le choix d'une intervention appropriée de développement des ressources humaines est un facteur critique dans les projets qui font appel à des apports de ressources humaines autochtones. L'argent investi aurait produit plus de valeur, tant pour les donateurs que pour les bénéficiaires de l'aide, si le projet avait réussi à générer une masse critique d'expertise nationale dans les secteurs ciblés grâce à une stratégie appropriée de développement des ressources humaines.

Recommandations:

- 7.8 Il est recommandé ce qui suit:
 - i. Dans la mise en œuvre de l'initiative de décentralisation, les besoins opérationnels des bureaux extérieurs peuvent être pris en compte de sorte que l'exécution prompte et efficace des projets et programmes soit assurée.
 - ii. Pour mettre en œuvre des projets de cette nature dans l'avenir, il peut être souhaitable d'envisager le déploiement de ressources, ainsi que d'expertise, tant autochtones qu'internationales, pour déterminer la stratégie pratique de développement des ressources humaines qui sera susceptible de porter des fruits dans les circonstances culturelles et politiques du pays bénéficiaire.

8. ADMINISTRATION DU FONDS DE ROULEMENT

- 8.1 Les activités de l'ONUDI sont financées par les contributions annuelles des États membres mises en recouvrement, ainsi que par des contributions volontaires. Sur la base de l'évaluation des contributions mises en recouvrement et des contributions volontaires, les budgets ordinaire et opérationnel de l'ONUDI sont approuvés par la Conférence générale

pour l'exercice biennal. Tandis que les dépenses de l'ONUDI peuvent être prévues sur la base des activités approuvées, l'encaissement des contributions demeure incertain. Des situations peuvent se produire dans lesquelles les États membres ne règlent pas leurs contributions dans les délais impartis.

- 8.2 Dans la perspective de ces conditions de financement, il apparaît qu'il est besoin d'assurer la continuité des financements des programmes lorsque certaines des ressources financières sur lesquelles les programmes sont budgétisés ne sont pas disponibles dans la période budgétaire voulue. Théoriquement, cette continuité des financements est autorisée par le recours au fonds de roulement, comme le prévoit l'article 5.1 du Règlement financier. Il apparaît toutefois que la Direction de l'ONUDI ne s'est jamais sentie en confiance pour utiliser ce fonds pour assurer le financement relais, en raison des contraintes qu'elle perçoit à son utilisation.
- 8.3 Aux termes de l'article 5.4 du Règlement financier, la Conférence générale a établi le fonds de roulement de l'ONUDI à hauteur de 9 000 000 de dollars É-U à sa première session en décembre 1985 (GC.1/Déc.33) et a autorisé le Directeur général à imputer à ce fonds les montants qui pourraient être nécessaires pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions. Le niveau du fonds de roulement a été maintenu à € 7,4 millions depuis l'exercice biennal 2002-2003, ce qui suffit pour répondre aux besoins de l'ONUDI pendant deux mois et demi.
- 8.4 La Direction de l'ONUDI est tenue de rétablir le niveau du fonds de roulement au cours de l'exercice dans lequel des retraits ont été opérés. Le Règlement financier, à l'article 5.4 c), dispose que les avances faites à partir du fonds de roulement pour financer des affectations budgétaires approuvées imputables au budget ordinaire sont remboursées aussitôt que et dans la mesure où les contributions ou les avances des membres deviennent disponibles dans ce but, et aux termes de l'article 5.5 c) du Règlement financier les paiements effectués par un membre sont d'abord crédités au fonds de roulement, puis aux contributions mises en recouvrement, dans l'ordre selon lequel la quote-part du membre a été mise en recouvrement.
- 8.5 La Direction de l'ONUDI a fait savoir qu'elle ne pouvait jamais être certaine de recevoir assez de paiements pour rembourser les retraits tirés sur le fonds de roulement. En conséquence, la Direction n'a pratiquement jamais usé du fonds de roulement pour ses activités de programme, même les années où n'ont pas été reçues des contributions adéquates des États membres. C'est pourquoi les programmes budgétés sont exposés à un risque de non exécution.
- 8.6 Les vérificateurs externes ont observé que dans les années 2002 à 2007, le taux de collecte des contributions mises en recouvrement s'est établi entre 89,8% et 93,7%. Comme les activités de programme de l'Organisation sont budgétées et planifiées en regard des recettes projetées, la réception tardive des recettes mises en recouvrement peut affecter la réalisation du programme, puisque l'ONUDI ne recourt pas pour cela au fonds de roulement, malgré le fait qu'il ne manque pas nécessairement de liquidités.

Recommandations

- 8.7 Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé ce qui suit:
 - i) Le plafond du fonds de roulement pourrait être fixé à un niveau permettant de s'accommoder de la réception tardive de contributions.

- ii) Un amendement approprié pourrait être apporté au Règlement financier pour donner à la Direction de l'ONUDI la latitude de reconstituer le niveau du fonds de roulement dans les 12 mois suivant l'exercice budgétaire au cours duquel les retraits ont été opérés.
- iii) La Direction pourrait choisir d'envisager l'option d'utiliser le fonds de roulement pour assurer la continuité des financements en cas de réception tardive des contributions mises en recouvrement.

Réponse de la Direction:

La Direction a répondu avoir utilisé le fonds de roulement en décembre 1995, 1996 et 2004. Si en 2004 le fonds de roulement a été reconstitué l'année suivante sur les produits d'une mise en recouvrement supplémentaire, après les prélèvements de 1995 et de 1996 il a fallu plusieurs années pour reconstituer le fonds au niveau approuvé. Par conséquent, par souci de gestion financière prudente, l'Organisation s'efforce de maintenir la dépense au niveau des contributions mises en recouvrement effectivement reçues, ce qui permet de ne faire usage du fonds de roulement que pour les événements imprévus.

La Direction ne souscrit pas à la recommandation d'utiliser le fonds de roulement assurer la continuité des financements au motif qu'une fois utilisé au cours d'un exercice biennal, il devrait être reconstitué immédiatement par les États membres au titre du cycle suivant de mise en recouvrement pour en permettre l'utilisation renouvelée l'année suivante.

Il n'apparaît pas clairement que la Direction souhaite utiliser le fonds de roulement aux fins indiquées à l'article 5.4 c) du Règlement financier, qui stipule que le fonds peut être utilisé pour financer les dépenses approuvées imputables au budget ordinaire. Si le fonds de roulement ne peut pas être utilisé pour financer des déficits provisoires dans le versement des contributions mises en recouvrement, alors la Direction doit clarifier la raison pour laquelle il a été créé. Les vérificateurs externes réexamineront la question lors de l'établissement du rapport sur l'intégralité de l'exercice biennal.

9. RENONCIATION VOLONTAIRE AUX SOLDES INUTILISÉS DES CRÉDITS OUVERTS

- 9.1 À sa 12^{ème} session, en décembre 2007, la Conférence générale "a engagé [...] les États membres à envisager de renoncer volontairement à leur part des soldes inutilisés des crédits ouverts afin de financer les activités de l'ONUDI, notamment dans les domaines suivants:
- i. Renforcement de la représentation hors Siège;
 - ii. Promotion d'une cohérence accrue dans ses domaines d'activité, y compris dans la coordination du Groupe ONU-Énergie;
 - iii. Emploi des jeunes dans des activités productives;
 - iv. Suivi des questions issues de la Conférence ministérielle des pays les moins avancés;
 - v. Coopération Sud-Sud;
 - vi. Programmes régionaux;

vii. Tout autre objet à déterminer par les États membres.” (GC.12/Dec.10, Situation financière de l’ONUDI)

- 9.2 Un montant de € 8 891 000 était disponible au titre des soldes inutilisés des crédits ouverts au 31 décembre 2007. En réponse à la décision de la Conférence générale de demander la renonciation, l’Irlande, le Mexique, le Portugal, le Royaume-Uni et la Thaïlande ont renoncé à un montant total de €757 247 avant le 30 juin 2008.
- 9.3 La Conférence générale avait pris une décision analogue dans le passé. Quand la Conférence générale a pris cette décision en décembre 2007 (GC.12/Dec.10), le point concernant tout autre objet à déterminer par les États membres a été ajouté pour donner une option additionnelle aux États membres dans le cas où les six options spécifiques mentionnées ne convenaient pas à certains. La portée/restriction serait limitée aux activités de l’ONUDI telles qu’indiquées dans le paragraphe liminaire. Les contributions ont été traitées conformément au but particulier pour lequel la renonciation a été faite, à savoir dans un but spécifique ou comme contribution de donateur.
- 9.4 Dans les cas de l’Irlande, du Mexique, du Portugal et de la Thaïlande aucun projet n’a encore été formulé, et donc aucune dépense n’a encore été engagée. Dans le cas du Royaume-Uni, les fonds ont été affectés au but spécifique du renforcement des normes fiduciaires et affectés au projet TEGLO-08015.
- 9.5 La réponse positive des États membres contribuera aux activités de l’ONUDI dans divers secteurs quand des projets auront été définis. Elle pourra également contribuer à renforcer la situation des ressources de l’ONUDI et lui permettre de mener à bien ses initiatives de réforme et de modernisation.

10. MISE EN ŒUVRE DES IPSAS À L’ONUDI

- 10.1 À sa soixantième session, en juillet 2006, l’Assemblée générale des Nations Unies a approuvé l’adoption des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) dans tout le système des Nations Unies d’ici à 2010. Conformément à cette décision de l’ONU, le processus d’obtention de l’approbation des organes directeurs de l’ONUDI a été lancé en novembre 2006, et a culminé en décembre 2007 quand le Conseil général, à sa douzième session, a décidé d’adopter les IPSAS pour l’ONUDI à compter du 1er janvier 2010, dans le cadre de l’adoption de ces normes à l’échelle de l’ensemble du système des Nations Unies.
- 10.2 Un groupe de travail a été constitué au sein des Services financiers en février 2007 pour traiter des questions particulières liées à l’adoption des IPSAS. Dans le cadre de ce groupe de travail, des sous-groupes ont été établis pour les biens, les installations et les équipements (PPE), la comptabilisation des recettes, les prestations aux membres du personnel, et les immobilisations incorporelles. Une Équipe de mise en application des IPSAS a été établie en avril 2008 pour mener et suivre le processus global d’application des IPSAS à l’ONUDI.
- 10.3 Une note soumise au Conseil du développement industriel (voir document IDB.33/5-PBC.23/5) datée du 23 mars 2007 a identifié les secteurs susceptibles d’être affectés par la décision de l’application des IPSAS, et énonce le plan d’action retenu pour 2008-2009 en vue de l’application des IPSAS par l’ONUDI.
- 10.4 Les vérificateurs ont examiné l’exécution du plan d’action pour 2008-2009, et ont observé que si des progrès ont été réalisés, certaines activités ont pris du retard. Toutefois la Direction

de l'ONUDI estime être en bonne voie pour mettre en application les IPSAS à compter de la date prévue, à savoir le 1er janvier 2010.

Recommandations

10.5 Il est recommandé ce qui suit:

- i. L'application des IPSAS pourrait être déclarée prioritaire. La Direction doit s'assurer que les contraintes de ressources n'entravent pas l'application des IPSAS.
- ii. Des spécialistes pourraient être recrutés et leurs services être consacrés à temps plein à l'application des IPSAS, afin de rationaliser et de faciliter le processus de mise en œuvre.

Réponse de la Direction:

La réponse de la Direction à l'examen effectué par les vérificateurs externes en ce qui concerne les grandes étapes et les progrès réalisés figure à l'Annexe 2.

Ce domaine étant important, il continuera de faire l'objet de l'attention des vérificateurs.

11. SYSTÈME DE CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET (FPCS) - AGRASSO

- 11.1 L'ONUDI a commencé en avril 2000 à mettre en service certains des modules d'Agresso, système commercial de planification des ressources d'entreprise. Le système est devenu opérationnel le 1er janvier 2002.
- 11.2 Afin de mesurer l'existence et l'efficacité des contrôles généraux et des applications FPCS-Agresso, les vérificateurs ont établi des questionnaires pour solliciter des réponses auprès des services ci-après: Service de gestion de l'information et des communications (ICM), Groupe des comptes et des rapports financiers, Groupe des paiements, Groupe du trésor, Groupe de la paie, Groupe du budget et Section FMT.
- 11.3 Les réponses au questionnaire des vérificateurs ont indiqué ce qui suit:
- Un certain déficit dans la compréhension des processus du système d'information d'affaires de la part du personnel qui y travaille pourtant depuis longtemps.
 - Manque de clarté au sujet de la maîtrise de divers processus du système d'information financière.
 - Manque de séparation des tâches dans le Service de gestion de l'information et des communications (ICM).
 - Faiblesses dans les contrôles de saisie de données.
- 11.4 Divers sondages faits par l'équipe de vérification ont indiqué que l'utilisation du FPCS est généralement limitée aux seules données financières. Le système n'est pas utilisé à l'appui des fonctions ressource humaine ou achats pour la planification et la prise de décisions. La liste générée par Agresso des "contrats attribués en 2008" pour vérification ne dit rien de la méthode d'attribution du marché (autre que la levée de la mise en concurrence), ni de la date

effective du contrat. Après nous en être enquis, il nous a été répondu que s'agissant d'une information non financière, Agresso ne saisit pas cette information au moment de l'enregistrement de la demande d'achat, et que cette mention ne peut donc être générée.

- 11.5 La réponse à une interrogation verbale a révélé que le FPCS n'est pas utilisé pour générer les états financiers annuels.
- 11.6 Les vérificateurs sont d'avis que vu les capacités du logiciel, les modules Achats et Immobilisations pourraient être utilisés plus efficacement en les interfaçant avec les modules Comptes et Paiements pour les rendre disponibles à divers utilisateurs en vue d'une planification, d'un suivi et d'une activité redditionnelle améliorés. Les vérificateurs ont relevé que l'administrateur du système relevait des Services financiers, alors que la responsabilité globale de la maintenance des systèmes TI revient au Service de gestion de l'information et des communications.
- 11.7 L'ONUDI se prépare à mettre en service une version mise à jour du système Agresso le 1er mai 2009. Cela pose le double défi de jouer simultanément les deux scénarios: "mener la barque" et "changer de barque". En raison du changement de base comptable, pour passer de l'UNSAS aux IPSAS, la complexité et la délicatesse de la situation se trouvent accrues et l'Organisation s'expose à des niveaux élevés de risque. La mise en service du nouveau système peut ne pas donner les résultats escomptés si elle n'est pas adéquatement maîtrisée et contrôlée. Il est opportun d'appeler l'attention de la Direction sur les risques suivants, qui sont énumérés dans les directives d'audit de l'ISACA:
- "Les changements suggérés par un projet de restructuration des méthodes (BPR) peuvent exiger que les personnes affectées se comportent de façon différente et peuvent engendrer appui, préoccupations ou même hostilité dans une organisation. Ces effets peuvent être transférés au projet d'application du système de planification des ressources d'entreprise (PRE).
 - Le BPR peut détourner les ressources de l'organisation de l'exécution du PRE.
 - Même si les deux risques susmentionnés n'ont pas d'effet sur l'exécution du PRE, le caractère étranger des nouveaux processus introduits par le BPR peuvent conduire à une description impropre du processus et à une configuration non optimale du PRE.
 - Le BPR et le PRE peuvent ne pas être intégrés au mieux, ce qui donnera dans le meilleur des cas une performance non optimale et des dépenses inutiles.
 - User d'un PRE comme d'un "levier de changement" peut distraire du BPR. Les technologies nouvelles et plus puissantes induisent la tentation d'adopter un processus simplement parce que la nouvelle technologie "peut le faire", plutôt que parce qu'il représente un processus optimal."

Recommandations

- 11.8 En raison de ce qui précède, est recommandé ce qui suit:
- i. Avant de procéder à la migration vers la nouvelle version du FPCS, les processus de gestion et les paramètres système des IPSAS devront être soigneusement définis pour éviter les risques désignés au paragraphe 11.7.
 - ii. Une coordination améliorée entre ICM et FIN devrait être assurée pour que la transition vers de nouveaux systèmes soit une réussite.

- iii. Les rôles et les fonctions d'ICM et des services techniques en ce qui concerne la conception, le développement, les opérations, et la maintenance des systèmes devraient être clairement définis pour une utilisation optimale des systèmes TI.

Réponse de la Direction:

La Direction a attribué le manque de compréhension du système à la limitation des ressources en personnel.

La Direction a également déclaré que toutes les données nécessaires à l'établissement des états financier annuels sont extraites du FPCS.

Au moment de l'achat d'Agresso, la décision était de l'utiliser principalement à des fins financières. La mise à niveau permettra un certain réaménagement des processus pour ce qui concernera les IPSAS. La Direction a déclaré que les essais des nouveaux processus de gestion sur Agresso ne pourraient pas se faire simultanément. Certains des nouveaux processus de gestion sont en cours d'essai, tandis que d'autres sont encore en cours de développement.

Les vérificateurs externes maintiennent que les données doivent encore être tabulées en tant qu'opération secondaire selon les dispositions actuelles, et que le système est incapable de générer directement les états financiers.

La migration vers les nouveaux systèmes doit être étroitement supervisée pour atténuer les risques et assurer que le nouveau système soit facteur de valeur ajoutée.

12. EXTERNALISATION DU SERVICE DES BÂTIMENTS

- 12.1 Le Service des bâtiments (BMS) de l'ONUDI a mandat d'effectuer tous les travaux de génie civil, de mécanique et d'équipement électrique au CIV. Son budget est alimenté par les organisations internationales basées à Vienne, selon un barème de répartition prédéfini. En cas d'intervention du Fonds pour réparations et remplacements majeurs (MRRF), le Gouvernement de l'Autriche prend en charge 50% des financements.
- 12.2 En 2008, le Comité des services communs, en consultation avec les organisations internationales basées à Vienne, a chargé une société de consultants d'effectuer une évaluation des services communs et des services conjoints du CIV. En ce qui concerne BMS, le consultant a recommandé de mener une stratégie double: mettre en place un système efficace de gestion et de suivi des projets, qui aiderait à renforcer l'efficacité, puis opérer une réorganisation qui à terme conduirait à externaliser les fonctions.
- 12.3 Le rapport du consultant n'a pas porté sur toutes les questions qui permettraient à la Direction de prendre une décision prudente en ce qui concerne l'externalisation de BMS. Des éléments de coût, comme les coûts à prévoir pour externaliser les contrats et les indemnités de fin de service des membres du personnel à licencier du fait de l'externalisation n'ont pas été calculés par le consultant.
- 12.4 Afin de prendre une décision bien informée sur l'externalisation, la Direction aurait besoin d'un avis impartial et transparent fondé sur un mandat en bonne et due forme. Une vision globale des questions en cause est indispensable.

- 12.5 La proposition d'externaliser les fonctions de BMS doit être évaluée à l'aune de la résolution 55/232 de l'ONU, du décembre 2000, sur les pratiques d'externalisation. Le paragraphe 1er de cette résolution invite le Secrétaire général à continuer de s'assurer que les gestionnaires de programmes sont guidés par les quatre raisons fondamentales d'externaliser des fonctions:
- a) Mettre à son service des compétences techniques qui ne sont pas immédiatement disponibles dans l'organisation, y compris accéder à des technologies et à une expertise de pointe ou acquérir la flexibilité nécessaire pour s'adapter à des circonstances qui changent rapidement;
 - b) Réaliser des économies;
 - c) Assurer des services de manière plus efficace, plus efficiente et plus prompte; et
 - d) Assurer une activité ou un service qui ne sera que ponctuel.
- 12.6 Il conviendra de prendre dûment en considération les rapports du Corps commun d'inspection de l'ONU, qui soulignent en permanence que les impératifs de sûreté et de sécurité, et de maintien du caractère international de l'organisation ne doivent pas être perdus de vue lorsqu'est prise la décision d'externaliser une fonction.

Recommandations

- 12.7 En raison de ce qui précède, il est recommandé ce qui suit:
- i) Une analyse globale coûts-avantages portant sur tous les éléments de coût, y compris les coûts uniques et les coûts récurrents, pourrait être effectuée.
 - ii) Les principaux éléments de la politique de l'ONU en matière d'externalisation, ainsi qu'une formule praticable permettant de distribuer les coûts du prestataire de services entre les bénéficiaires (les organisations internationales basées à Vienne) pourraient être pris en compte dans la perspective d'une externalisation des fonctions de BMS.

Réponse de la Direction:

La Direction a pris note des recommandations du Commissaire aux comptes et a fait savoir qu'elle est en train de s'attacher les services d'un expert indépendant de l'externalisation pour effectuer une analyse coûts-avantages additionnelle.

Situation de l'application des IPSAS

Activité	Date d'objectif	Situation au 16 fév. 2009	Activités en retard	Réponse de la Direction
Achèvement des activités relatives aux immobilisations	juin 2008	Partiellement achevées	<ul style="list-style-type: none"> La décision finale quant à la méthode d'évaluation initiale des actifs n'a pas été encore prise 	<i>En 2008, un ensemble de pratiques comptables pour les PPE a été recommandé par le sous-groupe de travail sur les PPE et a été approuvé par le groupe de travail sur les IPSAS. Une politique relative à l'évaluation initiale des PPE a également été adoptée, à savoir utiliser la valeur d'usage à la date de la comptabilisation. Toutefois compte tenu des coûts en jeu, une solution plus pratique a été trouvée consistant à prendre en compte le coût à la date de l'acquisition. Des données ont été réunies pour analyser la disponibilité des documents source, et elles sont en cours d'analyse finale. Cette activité est programmée pour être achevée à la mi-mars.</i>
			<ul style="list-style-type: none"> La vérification/inventaire des biens, installations et matériels (PPE) du siège (budget ordinaire), n'est pas encore achevée. 	<i>La vérification physique des actifs inscrits au budget ordinaire du siège est presque achevée, sauf pour ce qui est du Service des bâtiments (BMS), qui a été perturbé par le projet de désamiantage au Centre international de Vienne, et elle devrait l'être au premier trimestre 2009.</i>
			<ul style="list-style-type: none"> Les processus relatifs aux flux PPE du budget ordinaire n'ont pas encore été finalisés. 	<i>Les processus relatifs aux flux d'activité conformes aux IPSAS ont été élaborés et sont en phase d'essai en vue de renforcer le suivi de l'intégralité de la gestion des actifs, de l'achat à la fin d'usage. Les essais ne sont pas achevés parce qu'une procédure globale d'essai du système sera menée en continu tout au long de l'année 2009.</i>

Activité	Date d'objectif	Situation au 16 fév. 2009	Activités en retard	Réponse de la Direction
			<ul style="list-style-type: none"> L'inventaire des actifs des bureaux extérieurs (budget ordinaire) n'a pas encore été achevé. 	<p><i>En décembre 2008, dans le cadre de la clôture de l'exercice annuel, un formulaire de vérification a été transmis aux bureaux extérieurs pour confirmer la présence d'actifs dont l'inventaire est tenu au siège. Cette confirmation se fait chaque année. L'objectif en est de confirmer les actifs présents dans chaque bureau extérieur; d'obtenir des informations sur les actifs qui ne figureraient pas sur la liste centralisée; d'obtenir des informations sur les contributions en nature et les baux. Jusqu'ici, des réponses ont été reçues de 30 bureaux extérieurs et ITPO. Les résultats ont été analysés et l'inventaire des actifs des bureaux extérieurs est mis à jour comme de besoin.</i></p>
			<ul style="list-style-type: none"> Les politiques/processus relatifs aux actifs de coopération technique n'ont pas encore été définis et l'ONUDI prévoit d'appliquer des dispositions transitoires pendant encore cinq années pour rationaliser la politique concernant ces actifs. 	<p><i>Un ensemble de pratiques comptables générales applicables aux PPE, y compris l'examen préliminaire des politiques relatives aux actifs de coopération technique, ainsi que des sous-rubriques et des durées de vie standard, qui ont été développées en 2008, sont actuellement en cours d'examen. Les flux de processus relatifs aux actifs de coopération technique sont actuellement en cours de développement et seront finalisés en 2009. L'acceptation des dispositions transitoires, autorisée par la norme sur les PPE (IPSAS 17), donne le temps de la mise en œuvre.</i></p>
			<ul style="list-style-type: none"> La formule qui permettrait d'inclure un pourcentage des bâtiments du CIV dans le compte des actifs n'a pas encore été trouvée. 	<p><i>Cette activité dépend de la finalisation des recommandations du projet de Consolidation mené par l'ONU. Le cabinet Deloitte a été chargé de ce travail. Il a récemment été confirmé par l'ONU que le rapport est final. Les discussions ont commencé avec l'AIEA sur la question des organisations basées à Vienne en ce qui concerne les services communs, en vue d'établir des politiques et des processus harmonisés applicables à des états financiers consolidés et les quotes-parts respectives dans des co-entreprises.</i></p>

Activité	Date d'objectif	Situation au 16 fév. 2009	Activités en retard	Réponse de la Direction
			<ul style="list-style-type: none"> • Système de gestion des stocks pas encore finalisé. 	<p><i>Après examen de tous les inventaires existants à l'ONUDI, la décision a été prise de passer les publications, la bibliothèque et les fournitures de bureau et papeterie par profits et pertes, leur valeur étant d'usage et non matérielle. En conséquence ce point a été retiré de la catégorie prioritaire en 2008. En raison de l'applicabilité limitée du système au Service des bâtiments et à la restauration, il a été décidé de ne s'y attaquer qu'en 2009, quand la mise à niveau du système Agresso, qui comporte un module inventaire, sera entrée en service.</i></p>
			<ul style="list-style-type: none"> • Processus de gestion des stocks pas encore défini/analysé. 	
			<ul style="list-style-type: none"> • Texte d'orientation sur les immobilisations incorporelles pas encore finalisé. 	<p><i>Une enquête sur l'identification des immobilisations incorporelles, avec leurs paramètres d'identification et les critères de mesure effectuée au siège de l'ONUDI, dans les bureaux extérieurs, les ITPO, etc. en 2008 a permis de constater que les actifs de cette catégorie étaient limités. La politique de comptabilisation des immobilisations incorporelles de l'ONUDI, principalement pour identification et prise en compte, a été formulée par les Services financiers et sera prochainement finalisée.</i></p>
Comptabilisation des engagements, des coûts d'appui et du passif relatif aux membres du personnel	septembre 2008	Partiellement achevé	<ul style="list-style-type: none"> • Politique et processus de comptabilisation des engagements pas encore finalisés. 	<p><i>La comptabilisation des engagements a un impact au titre de la plupart des normes IPSAS. Des politiques appropriées seront développées pour chacune des normes. Par exemple dans le domaine des PPE, des processus conformes aux IPSAS pour enregistrer la réception des marchandises et les rapprocher des factures ont été élaborés. Les politiques de comptabilisation des engagements ne pourront être finalisées qu'après l'achèvement des essais de tous les processus en cause.</i></p>

Activité	Date d'objectif	Situation au 16 fév. 2009	Activités en retard	Réponse de la Direction
			<ul style="list-style-type: none"> Le document de politique générale relatif aux prestations aux membres du personnel n'a pas encore été finalisé. 	<p><i>Dans le domaine des prestations aux membres du personnel, une analyse complète a été faite de tous les droits de toutes les catégories de personnel, y compris de la méthode de calcul et du processus actuel de calcul des prestations. Les politiques spécifiques de l'ONUDI en matière de prestations aux membres du personnel, y compris les politiques relatives au congé annuel, aux indemnités de rapatriement, à l'assurance médicale après départ en retraite (ASHI), ont été répertoriées et passées en revue par le sous-groupe de travail. Après qu'il a été pris connaissance du diagnostic de consultants sur la comptabilisation de trois facteurs (indemnité d'installation, frais de déménagement et congé annuel) à la fin février 2009, le document de politique générale a été élaboré.</i></p>
			<ul style="list-style-type: none"> Les flux relatifs aux prestations aux membres du personnel ne sont pas finalisés. 	<p><i>L'examen des processus/systèmes actuels et la recommandation des changements à apporter aux processus et aux pratiques sont en cours.</i></p>
			<ul style="list-style-type: none"> La politique et les modalités de comptabilisation des recettes correspondant à des services d'appui ne sont pas finalisées. 	<p><i>Les recettes des services d'appui ont été classées comme recettes non marchandes lors de l'examen de la comptabilisation des recettes. Le transfert des fonds en espèces correspondants relève de décisions internes et n'a pas de rapport direct avec les IPSAS.</i></p>
Comptabilité et rapports aux donateurs	septembre 2008	Achévé	<ul style="list-style-type: none"> La tâche est considérée comme achevée en ceci qu'il ne sera pas apporté de changement aux modalités redditionnelles concernant les donateurs. 	
Changements à apporter au système financier	septembre 2008	Partiellement achevé	<ul style="list-style-type: none"> La mise à niveau d'AGRESSO (version 5.5) n'est pas encore opérationnelle. 	<p><i>Si la mise à niveau d'Agresso (version 5.5) n'est pas encore entièrement opérationnelle, elle est actuellement en cours.</i></p>

Activité	Date d'objectif	Situation au 16 fév. 2009	Activités en retard	Réponse de la Direction
			<ul style="list-style-type: none"> • Les changements n'ont pas encore pris effet. • Le FPCS et les changements apportés au système n'ont pas encore été réalisés. 	<p><i>La mise à niveau d'Agresso (version 5.5) est actuellement en cours. Comme il a été dit précédemment, quand le programme de travail préliminaire a été rédigé pour être présenté dans le document IDB.33/5-PBC. 23/5, l'hypothèse était que l'application des IPSAS se ferait à partir de la version 5.4, alors disponible, d'Agresso. L'échéancier de la mise à niveau du système Agresso a par conséquent entraîné l'ajustement des échéanciers de développement des changements à apporter au système et des essais correspondants. En attendant, des changements appropriés au système et aux flux/processus sont développés à partir de l'analyse de chacune des principales IPSAS, par exemple PPE, comptabilisation des recettes, etc..</i></p>
			<ul style="list-style-type: none"> • Module d'inventaire FPCS pas encore finalisé. 	<p><i>Voir la sous-section sur les PPE ci-dessus.</i></p>
Essai des nouveaux processus de gestion dans le système financier	décembre 2008	Partiellement achevé	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux sur les nouveaux processus opérationnels pas encore achevés. • Essai du nouveau système non réalisé en raison du retard dans la mise à niveau d'AGRESSO. 	<p><i>Pour les observations des Services financiers, voir la sous-section ci-dessus sur les changements au système financier.</i></p>

Activité	Date d'objectif	Situation au 16 fév. 2009	Activités en retard	Réponse de la Direction
Examen du Règlement financier	décembre 2008	Partiellement achevé	<ul style="list-style-type: none"> L'identification finale des articles du Règlement financier qui doivent être modifiés n'a pas encore été achevée. 	<p><i>Le travail est en cours sur l'harmonisation du Règlement financier et des règles de gestion financière applicables aux organismes du système ONU. Le but principal de cette initiative d'harmonisation est de prévoir des règlements et règles communs, plus simples et plus flexibles. Dans la perspective de cette initiative dans le système ONU, un premier examen intérimaire du Règlement financier de l'ONUDI a été fait, et seuls les articles qui doivent être modifiés pour être mis en conformité avec les IPSAS ont été identifiés. Un document sera soumis au Comité des programmes et budgets à sa session de début mai.</i></p>
			<ul style="list-style-type: none"> Aucun changement n'a été apporté au Règlement en 2008 	<p><i>Il serait impropre de modifier le Règlement financier alors qu'il reste en vigueur au titre du cadre comptable actuel jusqu'au 31 décembre 2009.</i></p>
Essai de fin d'année 2008	décembre 2008	Non effectué	<ul style="list-style-type: none"> Essai non effectué en raison du retard dans l'acquisition de la version mise à jour d'Agresso et dans d'autres secteurs critiques, comme il est dit plus haut. 	

**SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS LES RAPPORTS ANTÉRIEURS
DE VÉRIFICATION EXTERNE
(Rapport de vérification externe pour l'exercice budgétaire 2006-07)**

No.	Recommandation	PBC.24/3 (référence)	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux comptes
1	<p>Cadre de contrôle interne:</p> <p>La Direction s'est engagée à réexaminer le cadre de contrôle interne en 2008-2009, en même temps que la gestion globale des risques.</p>	9	<p>La Direction a déjà lancé quelques initiatives, par le biais des plans d'action établis par le Comité de coordination des opérations (OCC), ainsi que de l'initiative BPR (restructuration des processus organisationnels) lancée par le Directeur général.</p> <p>Les missions permanentes et divers organismes du système des Nations Unies ont été, en novembre 2008, invités par la Direction à assister à une réunion d'information concernant l'efficacité opérationnelle potentielle que pourrait atteindre l'ONUDI en mettant en œuvre un système d'évaluation des ressources (ERP) et l'initiative BPR.</p> <p>À la suite de cet exposé, un groupe de travail a été constitué pour explorer les grandes dimensions du changement de gestion et mener d'autres travaux sur la rationalisation des processus internes.</p>	<p>La Direction a établi deux forums, à savoir l'OCC et un groupe de travail chargé d'identifier et de superviser la restructuration des processus.</p> <p>Après examen des plans d'action de l'OCC et du groupe de travail, il est recommandé que la Direction envisage d'aligner le travail de ces groupes avec la gestion des risques d'entreprise et d'établir un plan échelonné dans le temps pour institutionnaliser les changements nécessaires.</p> <p><i>Réponse de la Direction:</i></p> <p><i>La fin mars est la période prévue pour finaliser la proposition relative à la rationalisation du cycle de projet, conformément aux normes GEF B.1 et B.3, à soumettre au Conseil exécutif. Si la finalisation du processus donne lieu à une décision du Conseil exécutif, cela interviendra après la fin mars.</i></p>

No.	Recommandation	PBC.24/3 (référence)	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux comptes
2	<p>Cadre de contrôle interne:</p> <p>La Direction a examiné les prescriptions des normes fiduciaires du Fonds pour l'environnement mondial concernant le suivi des projets à risque, et qu'elle avait déjà procédé à une analyse des lacunes du suivi au cours du cycle de projet. Il est prévu de mener d'autres travaux en 2008 pour faire avancer cette initiative, notamment en ce qui concerne la gestion globale des risques.</p>	9 c)	<p>En raison de ses liaisons étroites avec la gestion de projet, et de ses conséquences dans ce domaine, la question des projets à risque (qui est exigée par la <i>norme fiduciaire GEF B.3</i>) a été traitée en dans le cadre de l'examen global du cycle de coopération technique de l'ONUDI, qui a été lancé au second semestre 2008, et qui est destiné à renforcer les fonctions d'évaluation et de suivi et à introduire un système harmonisé d'assurance qualité, de la "qualité à l'entrée" à la "qualité à la livraison".</p> <p>L'une des tâches du groupe de travail interservices, établi pour examiner les processus existants et proposer un cycle systématisé de programme et de projet, a été de définir les paramètres permettant d'identifier et de suivre les risques dans le cadre des activités de coopération technique de l'ONUDI, basés sur l'approche ERM (<i>gestion des risques d'entreprise</i>).</p> <p>À cet effet, l'expérience d'autres entités des Nations Unies (et de la Banque mondiale) qui appliquent déjà l'ERM ou d'autres systèmes de gestion des risques a été analysée et les mesures potentielles qui semblent propres à être adoptées par l'ONUDI ont été identifiées.</p> <p>Les grandes catégories de risques (à savoir institutionnels, financiers, administratifs et techniques) ont été définies pour les grands types de projets menés par l'ONUDI (par exemple renforcement des institutions, aide aux entreprises, réunions/ateliers, formations,</p>	<p>Les résultats finals de l'examen du groupe de travail seront soumis au Conseil exécutif pour approbation. La Direction espère mener à bien le processus pour la fin mars 2009. Un travail significatif a été accompli par la Direction.</p>

No.	Recommandation	PBC.24/3 (référence)	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux comptes
			<p>forum mondial) et des recommandations relatives aux outils et mécanismes de suivi du risque aux diverses étapes du cycle de projet sont en cours de finalisation.</p> <p>La proposition globale pour rationaliser le cycle de la coopération technique de l'ONUDI et renforcer le système d'assurance qualité (y compris le segment suivi du risque) doit être soumise en février pour examen et approbation par le Conseil exécutif.</p>	
3	<p>Cadre de contrôle interne:</p> <p>La Division de l'élaboration des programmes et de la coopération technique est en train de définir de manière plus précise les responsabilités administratives et de gestion des cadres de direction intermédiaires comme les directeurs et les chefs d'unité, de manière à établir les niveaux de responsabilité appropriés au sein de la division.</p>	9 c)	<p>PCT étudie actuellement un système d'élaboration de plans de travail annuels pour que chaque service ou unité puisse développer, suivre et rendre compte de ses divers plans d'activité sous un format normalisé et en ligne, dans lequel les directeurs et chefs de service seraient responsables et maîtres des actions nécessaires.</p>	<p>La question continuera d'être suivie par la vérification externe.</p>
4	<p>Cadre de contrôle interne:</p> <p>Le Service de la gestion des ressources humaines, qui doit également aider à définir clairement dans l'avenir les responsabilités des chefs d'unité, est sur le point de publier le mandat de ces derniers.</p>	9 c)	<p>HRM a publié les mandats des chefs de service de PCT et de PSM. Ces mandats définissent les fonctions et les responsabilités des chefs de service.</p>	<p>L'équipe de vérification s'est assurée que les mandats de deux divisions avaient été publiés; la confirmation des mandats de neuf chefs de service est attendue de la Division PCF depuis longtemps.</p> <p>Le service HRM pourra continuer de suivre la question avec la division concernée en vue d'une prompte approbation des mandats.</p>

No.	Recommandation	PBC.24/3 (référence)	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux comptes
5	<p>Cadre de contrôle interne:</p> <p>La possibilité de mettre en pratique un système de transmission par voie électronique des pièces justificatives des dépenses effectuées par le biais des “comptes d’avances temporaires” pourrait être étudiée dans un premier temps pour ces comptes, et on pourrait par la suite étendre, si possible, ce système aux bordereaux interservices des bureaux extérieurs.</p>	9 d)	<p>Il existe une solution dans la version actuelle 5.4 d’Agresso pour archiver les documents relatifs aux avances temporaires qui reste à activer. Dans la version Agresso 5.5, il existe un système de gestion étendue des documents qui peut également être utilisée. À l’achèvement de la mise en route de la mise à jour 5.5, prévu pour mai de cette année, il faudra qu’ICM affecte plus de temps à l’application du système de gestion des documents relatifs aux avances temporaires et aux bordereaux interservices des bureaux extérieurs.</p>	<p>Comme l’a indiqué ICM lors de nos entretiens, la date d’objectif pour “mettre en service” Agresso 5.5 est le 1er mai 2009. On peut s’attendre à ce que cette fonctionnalité entre en service plus tard.</p> <p>Dans l’intervalle la Direction pourrait préparer un plan de formation ainsi qu’une documentation pour la formation en ligne du personnel au siège et dans les principaux bureaux extérieurs.</p>
6	<p>Cadre de contrôle interne:</p> <p>S’agissant de l’évaluation des résultats au niveau des projets, la Direction estimait elle aussi que les questions de gestion et d’administration pouvaient être examinées de manière plus détaillée lors des évaluations de projets et elle s’est engagée à assigner à ces questions une importance accrue.</p>	9 g)	<p>Conformément à la politique d’évaluation de l’ONUDI, les évaluations indépendantes faites par l’Organisation (administrées par le Groupe de l’évaluation) sont conformes aux normes de l’ONU et appliquent les critères d’évaluation OCDE/CAD: pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact. En tant que telles elles diffèrent des audits et ne sont pas exécutées aux fins du contrôle de gestion. Dans le même temps des évaluations sont faites aux fins du contrôle de la responsabilité, d’une performance accrue et des questions d’apprentissage et de gestion, et incorporées dans les évaluations quand cela est approprié. C’est par exemple ce qui a été le cas dans les évaluations des ITPO en Italie et en France, de l’évaluation COMPID, de l’évaluation POP en Chine et de l’évaluation de l’accord de coopération ONUDI/PNUD.</p>	<p>La question sera suivie dans les prochaines vérifications.</p>

No.	Recommandation	PBC.24/3 (référence)	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux comptes
			Toutefois, conformément au programme relatif à la gestion axée sur les résultats, l'ONUDI souhaiterait conserver l'orientation actuelle consistant à concentrer son attention sur les résultats de l'entité en cours d'évaluation.	
7	<p>Cadre de contrôle interne:</p> <p>La Direction a également appelé l'attention sur la création récente, par la Commission consultative mixte de l'ONUDI, d'un groupe de travail chargé d'ajuster le système existant d'évaluation du comportement professionnel pour mieux tenir compte des principes de la gestion axée sur les résultats et d'harmoniser les pratiques suivies à l'échelle des divisions afin que les objectifs de résultat des différents fonctionnaires soient clairement formulés au regard des objectifs de résultat des divisions et des services. Dans cet ordre d'idées, le travail d'équipe serait aussi pris en considération.</p>	9 g)	Un groupe reconstitué de la Commission consultative mixte travaille sur cette question et en rend périodiquement compte. Les suites dépendront de la disponibilité de ressources ainsi que de moyens adéquats en TI.	Continuera d'être suivi par la vérification externe.
8	<p>ACTIFS DURABLES:</p> <p>Les comptes d'inventaire ne sont toujours pas systématiquement rapprochés du système comptable pour en garantir la complétude et l'exactitude.</p>	16	<p>Le module immobilisations est utilisé comme système autonome, sans intégration dans le plan comptable.</p> <p>ICM peut produire des rapports de rapprochement qui mettent en regard les engagements et les déboursments, qui peuvent alors être vérifiés et utilisés pour mettre à jour périodiquement le système actuel de comptabilisation des immobilisations.</p>	<p>Comme l'a indiqué la Direction, la date d'objectif pour la "mise en service" d'AGRESSO 5.5 est le 1er mai 2009. On peut penser que cette fonctionnalité entrera en service à une date ultérieure.</p> <p>Dans l'intervalle la Direction pourrait préparer un plan de formation ainsi qu'une documentation pour la formation en ligne du personnel au siège et dans les principaux bureaux de terrain.</p>

No.	Recommandation	PBC.24/3 (référence)	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux comptes
			<p>PSM/OSS, en coopération avec PSM/FIN et PSM/ICM, poursuit son activité de rapprochement manuel systématique des fichiers d'inventaire.</p> <p>PSM/OSS/GES, PSM/FIN et ICM continuent d'élaborer et de mettre en application le mécanisme de rapprochement des registres d'inventaire et des registres comptables en exploitant les fonctionnalités de la récente mise à jour d'AGRESSO. Ce travail s'inscrit dans l'effort que fournit l'ONUDI en vue de l'application prochaine des IPSAS.</p> <p>Avec l'intégration des modules Agresso 5.5 pour les immobilisations et GL, la valeur des biens sera automatiquement ajoutée au nouveau système fixe de comptabilisation des transactions. Cela éliminera la nécessité d'un rapprochement manuel.</p>	
9	<p>ACTIFS DURABLES:</p> <p>Les Services d'appui opérationnel, agissant en coopération avec les Services financiers et les Services de gestion de l'information et des communications, continueront à travailler au rapprochement systématique des comptes d'inventaire avec le système comptable en poursuivant l'intégration des comptes Agresso et du module immobilisations.</p>	17	Comme il a été expliqué plus haut au titre du point 8, l'intégration des modules Agresso pour les immobilisations et GL est envisagée dans l'application des IPSAS.	Même remarque que ci-dessus en regard du point No. 8.

No.	Recommandation	PBC.24/3 (référence)	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux comptes
10	<p>Système de collecte de données GAR:</p> <p>Une initiative visant à améliorer encore la méthode d'évaluation d'impact utilisée par l'ONUDI. Une telle méthode adaptée aux thèmes et aux modes d'exécution de l'ONUDI est en cours d'élaboration..</p>	28	<p>Le système de rapports sur les résultats (RRS) qui a été établi et mis à l'épreuve en 2007, à titre pilote, n'a pas été poursuivi en 2008. Dans le cadre du plan d'exécution de la GAR, la décision a été prise d'analyser les différents instruments de suivi, et la synergie et la cohérence de ces instruments avant de déployer le RRS en tant que système de collecte de données GAR de l'ONUDI. Cette analyse se poursuit.</p> <p>Un examen de la documentation, portant sur les tendances actuelles dans l'évaluation de l'impact, a été effectué en 2007. L'ONUDI effectue deux évaluations d'impact en 2009: projet SMTQ au Sri Lanka et projet de moyens d'existence économique (SKIPI) en Ouganda. Des méthodologies d'évaluation de l'impact seront formulées et testées pour ces deux évaluations.</p> <p>L'ONUDI participe également au développement de méthodologies et d'outils d'évaluation de l'impact en étant active dans les réseaux internationaux; NONIE, UNEG et le Comité des entreprises pour le développement de l'entreprise. En outre, l'ONUDI a lancé une étude sur "Ce qu'a fait l'ONUDI pour réduire la pauvreté – les enseignements des évaluations de l'ONUDI" et coopère avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur les méthodologies d'évaluation d'impact dans les projets relatifs à l'environnement.</p>	<p>La Direction s'attache à l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation de l'impact de ses programmes/projets.</p> <p>La question sera suivie dans les vérifications ultérieures.</p>

No.	Recommandation	PBC.24/3 (référence)	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux comptes
11	<p>GAR, bureaux extérieurs:</p> <p>Il faut encore déterminer des repères afin de pouvoir classer les bureaux extérieurs selon leur performance dans les catégories de bureaux ayant atteint les résultats visés, de ceux ayant dépassé les résultats et de ceux restant en-deçà des objectifs prévus.</p>	30	<p>À l'occasion de la Conférence générale à sa 12^{ème} session, du 3 au 7 décembre 2007, le siège de l'ONUDI a organisé à Vienne un atelier de formation à la gestion axée sur les résultats, du 10 au 11 décembre 2007, à l'intention de la plupart des représentants de l'ONUDI et des chefs des bureaux régionaux, et de certains représentants de l'ONUDI des bureaux de pays.</p> <p>Les programmes régionaux de la section des opérations régionales et de terrain ont établi des plans de travail annuels selon les principes de la GAR, et les bureaux de terrain de presque tous les pays ont fait de même. 108 plans de travail (103 pour le terrain et 5 pour les programmes régionaux) ont été téléchargés sur l'Intranet sous un format Excel amélioré.</p> <p>Le programme Asie et Pacifique (ASP) a établi un rapport trimestriel consolidé sur la GAR et a demandé à la Direction des informations basées sur les rapports des bureaux de terrain depuis le début de 2008. Des extraits des rapports trimestriels des bureaux de terrain mis en regard avec les plans de travail GAR ont été publiés pour les périodes avril - juin 2008 et juillet - septembre 2008. ASP a analysé les rapports des bureaux de terrain et y a réagi avec les intéressés.</p> <p>Pour ce qui est du programme Amérique latine et Caraïbes, les rapports semestriels sont attendus. Les rapports annuels des bureaux de terrain seront</p>	<p>La question sera suivie dans les vérifications ultérieures.</p>

No.	Recommandation	PBC.24/3 (référence)	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux comptes
			<p>établis jusqu'à la fin de 2008, mais sont encore attendus, sauf un qui a été établi par le Bureau de l'ONUDI. Des plans de travail pour la GAR ont été établis pour les bureaux de terrain et les bureaux régionaux.</p>	
12	<p>Services de contrôle interne:</p> <p>La ligne directe et l'outil de signalement doivent être maintenant institutionnalisés pour permettre la dénonciation effective d'abus.</p>	Annexe 1	<p>L'outil redditionnel en ligne développé par IOS et ICM est prêt depuis septembre 2007.</p> <p>Son lancement a été retardé en attendant des éclaircissements de la haute direction en ce qui concerne les mécanismes redditionnels distincts ou communs selon les types d'allégations, à savoir s'il s'agit de fraude ou d'injustice (mandat d'IOS); de harcèlement sexuel ou hiérarchique et d'abus de pouvoir (mandat d'HRM), de représailles contre un donneur d'alerte (fonction éthique – non attribuée), et en outre sur l'accessibilité de l'outil redditionnel: par l'Intranet seulement ou aussi par l'Internet (option et conformité aux normes fiduciaires préférées par IOS).</p> <p>Une fois la situation éclaircie (ce qui est prévu pour bientôt), IOS, soutenue par ICM, procédera aux modifications, le cas échéant, et lancera l'outil.</p>	<p>La fonctionnalité est en suspens depuis 17 mois. La Direction pourra souhaiter prendre rapidement les décisions en suspens de sorte que l'outil redditionnel puisse devenir opérationnel.</p> <p><i>Réponse de la Direction:</i></p> <p><i>La Direction a pris les décisions requises et autorisé IOS à aller de l'avant. L'outil a été modifié en conséquence. Il est déjà accessible via la page IOS sur l'Intranet, et via la page alerte à la fraude sur l'Internet. Il sera relié à la "page d'accueil" du site Web de l'ONUDI dans les prochains jours (selon les ressources disponibles) et une fois cela fait, il sera notifié par courriel dans toute l'organisation.</i></p> <p>La question sera suivie dans les vérifications ultérieures.</p>
13	<p>Services de contrôle interne:</p> <p>Conformément aux normes de l'Institut des auditeurs internes, une évaluation indépendante externe de la qualité du Bureau doit avoir lieu au moins une fois tous les cinq ans. Le fait que l'évaluation externe de la</p>	Annexe 1	<p>L'évaluation externe de la qualité des activités de vérification interne des comptes d'IOS a été effectuée et parachevée en novembre 2008. Selon les normes IIA et une méthodologie acceptable, elle a été effectuée comme une auto-évaluation validée par un organisme externe à l'Organisation, à</p>	<p>L'évaluation externe a vérifié la qualité de la vérification interne des comptes.</p> <p>L'évaluation externe de la qualité des activités d'enquête, toutefois, requiert une prompt attention car cette activité est en retard.</p>

No.	Recommandation	PBC.24/3 (référence)	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux comptes
	qualité aurait déjà dû avoir lieu est cause de préoccupation.		<p>savoir l'Institut des auditeurs internes lui-même. Les résultats ont été communiqués à la haute direction.</p> <p>Les modalités applicables à un exercice analogue concernant les activités d'enquête (ressortissant également du mandat IOS) sont à l'étude à la Conférence des investigateurs, et une fois menées à bonne fin, elles seront examinées par IOS.</p>	<p><i>Réponse de la Direction:</i></p> <p><i>Les normes de l'IIA, et donc la périodicité de 5 ans, s'appliquent à la vérification interne des comptes par IOS.</i></p> <p><i>Les activités d'enquête observent des normes différentes, à savoir les directives du système des Nations Unies en matière d'enquête (approuvées à la 3ème Conférence des enquêteurs internationaux en 2003, dont les membres sont les organismes de système de l'ONU, les institutions financières multilatérales et d'autres organismes du secteur public). Les directives actuelles ne prévoient pas une évaluation externe obligatoire de la qualité. Une version révisée des directives relatives aux enquêtes est actuellement devant la Conférence des enquêteurs internationaux, et prévoit une norme d'examen par des pairs. Une fois les nouvelles directives finalisées et approuvées (la prochaine Conférence est programmée pour juin 2009), IOS examinera la question, et tirera des enseignements des observations des trois organismes qui font l'objet d'examens par des pairs ou en pratiquent actuellement. Ainsi il ne peut être dit que l'évaluation externe de la qualité des activités d'enquête est en retard.</i></p> <p>La question sera suivie dans les vérifications ultérieures.</p>
14	<p>Biens durables:</p> <p>Le mode de gestion des biens durables dans les bureaux extérieurs appelle certaines améliorations. La</p>	Annexe 1	PSM/OSS suit régulièrement avec les bureaux extérieurs de l'ONUDI la situation des inventaires physiques et des vérifications des registres en apportant	L'impact quantitatif du partage des connaissances sur les achats et la gestion des stocks dans les bureaux de terrain est appréciable. La Direction pourrait,

No.	Recommandation	PBC.24/3 (référence)	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux comptes
	mesure dans laquelle le manuel a contribué à une meilleure gestion des biens dans les bureaux extérieurs doit encore être déterminée.		<p>les concours nécessaires et en soulignant l'importance de contrôles physiques réguliers des actifs. Dans le même contexte, et afin de mieux sensibiliser les bureaux de terrain, PSM/OSS a formé en 2007 des personnels de terrain chargés de la gestion des actifs et a établi toutes les directives et la documentation de référence nécessaires, qui sont disponibles sur l'Intranet à http://intranet.unido.org/intra/Inventory_Control, et accessibles à tout le personnel des bureaux de terrain.</p> <p>Il convient noter qu'en général nous sommes témoins d'un changement positif dans ce domaine. En 2008 tous les bureaux de terrain et guichets opérationnels de l'ONUDI ont soumis leurs inventaires vérifiés à PSM/OSS avant la fin décembre. C'est la deuxième année consécutive où la date limite de décembre est honorée, ce qui illustre que la tendance positive est tenable (à noter qu'avant 2007 les inventaires étaient communiqués aussi tard qu'à la fin du premier trimestre de l'année suivante.)</p> <p>Malgré ce qui précède, PSM/OSS, avec le soutien de la haute direction, et spécifiquement de la Division de la coordination des programmes et des opérations de terrain (PCF), poursuit ses efforts visant à réaliser la totale conformité aux règles et aux procédures régissant la gestion des biens de l'ONUDI. À cet effet PSM/OSS est en contact constant avec PCF pour s'assurer de son appui et assurer le respect par les</p>	toutefois, effectuer un examen qualitatif des inventaires annuels communiqués par les bureaux extérieurs.

No.	Recommandation	PBC.24/3 (référence)	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux comptes
			<p>bureaux de terrain des règles et des procédures régissant la gestion des actifs, en mettant en particulier l'accent sur des inventaires physiques réguliers et l'observation d'un système fiable d'identification de objets (étiquetage). Cette conformité aux principes doit être prise en considération dans l'évaluation de la pratique des bureaux de terrain, car ce n'est que par un effort coordonné et conjoint que l'amélioration de la gestion des actifs de l'ONUDI pourra être réalisée.</p> <p>PSM/OSS a proposé que PCF et PCT instruisent le personnel nouvellement nommé de consulter directement PSM/OSS/GES pour se former à la gestion des actifs. L'accent sera mis sur l'auto-formation du personnel de coopération technique des bureaux de terrain en utilisant les textes de référence et les présentations disponibles sur l'Intranet à partir de la page PSM/OSS/GES.</p> <p>À la demande du Directeur de PSM/OSS, dans un courriel daté du 22 mai 2008, RFO/OD a conseillé à tous les chefs des bureaux régionaux, représentants de l'ONUDI et chefs des opérations de l'ONUDI de s'assurer de la conformité aux règles de gestion de biens des bureaux de terrain de l'ONUDI, en particulier aux dispositions du Manuel de gestion des actifs de l'ONUDI, qui est accessible sur le site de vérification des inventaires de l'Intranet de l'ONUDI,</p>	

No.	Recommandation	PBC.24/3 (référence)	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux comptes
			ainsi que dans une présentation PowerPoint relative à la gestion des actifs dans les bureaux extérieurs de l'ONUDI.	
15	<p>Achats:</p> <p>Les plans d'achats étaient incomplets et l'Organisation pourrait en faire un usage accru en tant qu'outil de gestion et de suivi. Les plans d'achats ont été définitivement arrêtés. Toutefois, la collecte, auprès de tous les utilisateurs, des éléments d'information nécessaires continue de poser des problèmes qui empêchent l'utilisation effective de ces plans comme outil de gestion et de suivi. Les avantages pouvant découler d'une gestion et d'un suivi réels des achats doivent encore être mis à profit.</p>	Annexe 1	<p>Des indications relatives au plan d'achats ont été fournies par les chefs de projet de la Division PCT dans le cadre de l'élaboration du plan de travail annuel pour 2008. La pratique se poursuit en 2009. La rétroaction du service des achats sur le plan et une communication renforcée entre les personnels concernés est nécessaire pour que le plan devienne un outil de gestion et de suivi efficace.</p> <p>PCT, en collaboration avec PSM/OSS, a commencé à appliquer le module Intranet de planification des achats pour suivre l'application du programme de coopération technique de l'ONUDI depuis 2007. Le suivi comporte la préparation du plan annuel d'achats et de prévisions par PCT et des réunions régulières du personnel chargé des achats et de la réquisition pour examiner son exécution. La procédure détaillée de planification des achats a été introduite avec la publication du Manuel des achats de l'ONUDI en février 2008. Les mesures ci-dessus ont eu une incidence positive sur la mise en œuvre des activités de coopération technique en 2008, et ont permis d'éviter des réquisitions de dernière minute. Toutefois la planification des achats n'est pas encore totalement entrée dans les mœurs, et un surcroît d'efforts est nécessaire de la part de PCT. Cela est apparu dans le</p>	<p>Bien que des évolutions positives aient commencé, les avantages d'une gestion efficace des achats restent à réaliser.</p> <p>La question sera suivie dans les vérifications ultérieures.</p>

No.	Recommandation	PBC.24/3 (référence)	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux comptes
			<p>tableau OCC d'octobre 2008, soumis pour approbation au Directeur général. L'amélioration de la planification des achats sera accompagnée par une informatisation plus poussée du processus, en utilisant les fonctionnalités avancées de la nouvelle version d'AGRESSO.</p> <p>La formation en ligne à la fonction achats a débuté en 2008, et une formation plus poussée sera mise en œuvre en 2009.</p> <p>Des membres du personnel de PCF, y compris des personnels de terrain, concernés par les achats ont été priés de s'auto-former et de réaliser leur apprentissage individuel en se fondant sur le Manuel des achats, et de se soumettre au test en ligne sur la fonction achats. Une communication spéciale de HRM/OSS/PRS aux détenteurs d'autorisations de dépenses, soulignant combien il importait de communiquer des informations en retour pour l'établissement du plan d'achats, pourrait être envisagée en vue d'améliorer la collecte de renseignements.</p>	
16	<p>Politique de l'environnement et stratégie de gestion de l'environnement:</p> <p>L'ONUDI n'a pas réellement élaboré et mis en place une politique de l'environnement et une stratégie de gestion de l'environnement. La question restera à l'étude jusqu'au moment où l'Organisation aura</p>	Annexe 1	<p>Bien que l'ONUDI ne se soit pas encore doté d'une politique et d'une stratégie complètes de gestion environnementale, elle est profondément consciente des questions environnementales et climatiques, non seulement en raison de ses activités étendues de coopération technique dans ce domaine mais aussi du fait de la nomination du Directeur général à la présidence d'ONU-Énergie.</p>	<p>La Direction est pleinement consciente de la nécessité de concevoir une politique environnementale complète et a l'intention de lancer une initiative en ce sens.</p> <p>La question sera suivie dans les vérifications ultérieures.</p>

No.	Recommandation	PBC.24/3 (référence)	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux comptes
	<p>officiellement élaboré et appliqué une politique d'ensemble de l'environnement et une stratégie de gestion de l'environnement.</p>		<p>L'organisation a donc pris un certain nombre de mesures pour réduire les incidences de ses activités sur l'environnement, notamment en définissant une stratégie pour réduire son empreinte carbone et en introduisant des mesures pour renforcer la vigilance dans le contexte de ses activités d'achat. L'ONUDI accepte pleinement les recommandations des vérificateurs externes en ce qui concerne la nécessité de formuler et d'adopter une politique et une stratégie de gestion environnementales complètes, et entend lancer une initiative à cet effet dans un avenir proche (OSL/OCC).</p>	
17	<p>Passif éventuel relatif aux prestations de fin de service et à l'assurance maladie après la cessation de service:</p> <p>Aucun crédit n'a été ouvert pour couvrir le passif éventuel relatif aux prestations de fin de service. De même, le passif relatif aux prestations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service n'a pas été intégralement financé. La question reste à l'étude. Aucun progrès n'a été fait.</p>	Annexe 1	<p>Avec la décision d'adopter les IPSAS dans les organisations du système des Nations Unies, les prestations de fin de service et les engagements au titre de l'assurance maladie après cessation de service sont devenus une question plus critique qu'auparavant. L'ONU, en tant que chef de file sur la question, sollicite des indications à cet égard auprès de l'Assemblée générale.</p> <p>L'étude actuarielle sur les engagements de l'ONUDI au titre de l'assurance maladie et ses résultats ont été explicités dans les états financiers de l'exercice biennal 2006-2007.</p> <p>Dans le cadre de la mise en pratique des normes IPSAS à compter de janvier 2010, un groupe de travail associant différents services étudie les mesures concrètes qui permettront de se mettre en conformité complète avec les IPSAS en</p>	<p>La question sera suivie dans les vérifications ultérieures.</p>

No.	Recommandation	PBC.24/3 (référence)	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux comptes
			ce qui concerne les prestations de fin de service et d'assurance maladie après cessation de service en termes d'évaluation des engagements correspondants.	